

JUIN 2019

# PROJET INSTITUTIONNEL

**Orientations stratégiques d'une  
UDAF militante et professionnelle**

# »» SOMMAIRE

EDITO



LES MOUVEMENTS ADHERENTS

REPERES HISTORIQUES

## 01

### NOS VALEURS

Des principes  
Une définition de nos valeurs



## 02

### NOS OBJECTIFS

Communiquer  
Encourager  
Favoriser



## 03

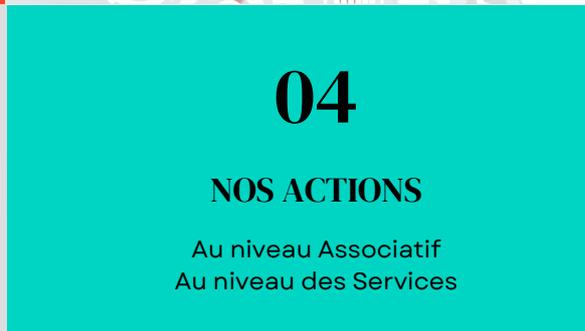
### NOTRE STRATEGIE



## 04

### NOS ACTIONS

Au niveau Associatif  
Au niveau des Services



## EDITO

### La société change, nous devons accompagner ces changements

Défendre les intérêts matériels et moraux des familles - telle est la responsabilité de l'UDAF fixée par la loi. C'est à cela que s'attache l'UDAF du Finistère en permanence dans ses actions et les représentations qu'elle assure.

Les missions de l'UDAF sont définies par l'article L211-3 du Code de l'Action Sociale et des Familles :

**Donner** avis aux pouvoirs publics sur les questions d'ordre familial et leur proposer des mesures qui paraissent conformes aux intérêts matériels et moraux des familles.

**Représenter** officiellement auprès des pouvoirs publics, l'ensemble des familles et notamment désigner ou proposer les délégués des familles aux divers conseils et assemblées ou autres organismes institués par l'État, la Région, le Département ou les Communes.

**Gérer** tout service d'intérêt familial dont les pouvoirs publics estimeront devoir leur confier la charge.

**Exercer** devant toutes les juridictions l'action civile, relativement aux faits de nature à nuire aux intérêts des familles.



Ces missions demeurent aujourd'hui, mais le contexte dans lequel elles s'exercent évolue. Notre société change, les attentes des familles également, ainsi que leurs besoins.

Ainsi, on observe :

- La baisse de la natalité,
- L'éclatement du modèle familial,
- La nature de l'engagement,
- La prise en charge publique de plus en plus complexe,
- La représentation de plus en plus exigeante,
- L'omniprésence d'internet,
- ...

pour ne citer que quelques mouvements de fond.

S'interroger, à travers le projet associatif de l'UDAF, sur nos manières de faire, apparaît tout à fait logique et important. Important aussi de réinterroger les conditions de l'équilibre entre l'institution et le développement des services. Important enfin, de définir la place des associations familiales adhérentes dans la démarche de l'UDAF.



Le cadre d'activité de notre institution doit s'adapter pour une représentation renouvelée des familles finistéennes.

La définition même de la famille telle qu'elle est inscrite dans le Code de l'Action Sociale et de la Famille a évolué durant les dernières années. Elle pourrait le faire encore dès lors que les questions de société actuellement en débat seront tranchées (PMA, GPA par exemple).

Le cadre légal protecteur, basé sur le principe d'universalité, a également été bousculé par le législateur pour entamer la construction d'un nouveau paradigme.

Le caractère familial de certaines de nos associations membres a également été remis en question par le rapport de la Cour des comptes publié en 2016. Un travail de fond est actuellement engagé par notre réseau pour parvenir à une définition contemporaine de ce qu'est une association familiale et permettre l'émergence de nouvelles règles qui constitueront notre futur socle légal. Nous espérons de ce travail, qu'il s'en dégage un assouplissement des conditions d'agrément.

Quelles que soient ces évolutions, l'UDAF continuera à représenter l'ensemble des familles, à gérer les services dont elles ont besoin, à porter leur voix.

La nouvelle dynamique engagée depuis 2012 a dû se confronter à cette nouvelle réalité concernant l'institution familiale. Elle l'a fait de façon volontaire par l'engagement de ses membres. Une nouvelle Direction a été mise en place avec pour ambition de construire un dialogue social constructif afin de répondre aux enjeux de la qualité de vie au travail au bénéfice des personnes et des familles que nos services accompagnent au quotidien.

Dans le même esprit, des nouveaux locaux ont été inaugurés à Quimper. Après plusieurs années de prospection, la construction de notre nouvelle antenne de Quimper a été engagée en 2017 pour aboutir à une livraison en novembre 2018. Cela permet à nos services de répondre aux attentes des autorités en matière d'accueil des usagers et de qualité au travail des salariés dans le sud du département.

Il n'y a pas de contradiction entre les deux aspects, institution et services, de notre activité. C'est d'une complémentarité dont il est question. Nous sommes confrontés aux difficultés des familles et c'est pour cela que nous gérons des services dont les missions sont en lien avec leurs besoins et parfois leur défaillance.

Cette interconnaissance à laquelle sont confrontées nombre d'associations de parents, d'enfants ou de familles de personnes vulnérables nous donne une légitimité dans la parole et dans l'action.

Nous intervenons aujourd'hui dans une économie moins redistributrice où la juste répartition des richesses pose question et où les revendications sociales prennent de nouvelles formes.

Nous l'avons bien compris dans notre réseau. Nous devons être vigilants pour que, notamment, les populations les plus vulnérables ne soient pas les oubliés. Au-delà du caractère légal de notre action, notre connaissance du territoire, notre réseau, nos compétences sont la source de notre légitimité.

Notre projet conserve ainsi une construction qui évoque cette dualité entre le champ de l'institution familiale et les activités de services sociaux ou médico-sociaux.

Et il constitue donc bien le projet d'une **UDAF militante et professionnelle**.

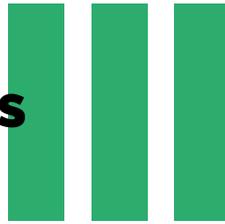
René ABGRALL  
Président de l'UDAF du Finistère

# LES MOUVEMENTS ADHERENTS





# REPERES HISTORIQUES



## La naissance : AG constitutive le 7 octobre 1945

### Les présidents :

|                   |             |
|-------------------|-------------|
| Ernest DEBLED     | 1945 - 1949 |
| François ROPARS   | 1949 - 1955 |
| Albert BERTHOU    | 1955 - 1958 |
| Hervé JACOLOT     | 1958 - 1964 |
| Jean RAOUL        | 1964 - 1969 |
| Athanase JAFFRES  | 1969 - 1970 |
| Pierre GUIVARC'H  | 1970 - 1974 |
| Angèle GASPARUTTO | 1974 - 1988 |
| Guy GUEZENEC      | 1988 - 1992 |
| Francine L' HOUR  | 1992 - 2011 |
| René ABGRALL      | 2011        |

### Les directeurs :

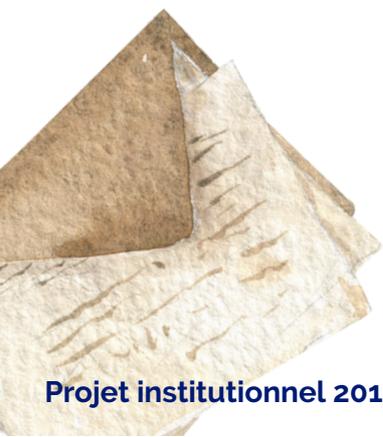
|                  |             |
|------------------|-------------|
| Bernard ROBINARY | 1978 - 1986 |
| Michel BAUER     | 1986 - 2011 |
| Paul FOURNIER    | 2011 - 2015 |
| Eric MOREAU      | Depuis 2015 |

### Les Locaux :

|  |
|--|
| 1946 : Brest : 15 cité Kérigonan (ouverture)           |
| 1947 : Baraque Fautras (transfert Brest)               |
| 1958 : Rue Massillon (transfert Brest)                 |
| 1974 : Rue Proudhon (transfert Brest)                  |
| 1976 : Rue Becquerel (transfert Brest)                 |
| 1983 : Rue Auguste Kervern (transfert Brest)           |
| 1983 : Quimper, Impasse St Marc (ouverture)            |
| 1991 : Quimper, Quai de l'Odet (transfert Quimper)     |
| 1988 : Morlaix (ouverture)                             |
| 1996 : Quimper Creach Gwen (transfert Quimper)         |
| 2009 : Rue Gaston Planté (transfert Brest)             |
| 2010 : St Martin des Champs (transfert Morlaix)        |
| 2018 : Quimper, route de Plogonnec (Transfert Quimper) |

### Création des services existants :

|   |      |
|---|------|
| L'Institution familiale                                   | 1945 |
| Le SABEGE   | 1950 |
| MJPM  | 1978 |
| AEMO  | 1990 |
| Enquêtes sociales   | 1997 |
| Gestion des Fonds   | 2000 |
| Espace Rencontre  | 2006 |
| SISTF   | 2006 |
| Madého  | 2007 |
| SEPIA   | 2008 |
| CABESTAN  | 2009 |
| GEM   | 2010 |
| AEMO à moyens renforcés                                   | 2011 |
| MADEN Brest   | 2012 |
| MADEN Quimper   | 2015 |
| Conseil Budgétaire ISBF,<br>PRP enquêtes et liquidations) | 2016 |
| MADEN Plouigneau  | 2017 |



# 01

## NOS VALEURS

### DES PRINCIPES

Les associations familiales partagent les mêmes principes puisés à la source de la constitution et des lois de notre république ainsi que des traités internationaux.

Le projet de l'UDAF du Finistère se situe au confluent des valeurs des mouvements familiaux. Si chaque association défend ses propres convictions, toutes se retrouvent sur bon nombre de principes fondamentaux.

Sans remettre en question les choix affirmés dans le précédent projet institutionnel, il nous est apparu nécessaire de procéder à un « toilettage » de l'exposé des valeurs de notre mouvement au regard de l'évolution qu'il a pu connaître depuis 2012. Les réunions consacrées à ces réflexions, en commission, en bureau ou Conseil d'Administration, jusqu'à l'Assemblée générale de juin 2019 permettent d'en faire une présentation modernisée.

Les associations membres ont également participé à leur définition dans le cadre de la conférence des mouvements réunie le 27 mars 2019.

Agissant tous dans le même environnement et confrontés souvent aux mêmes difficultés, nous avons pu dégager les orientations pour l'UDAF sur lesquelles pourra s'appuyer chaque association pour poursuivre ses objectifs.

Ainsi, nos valeurs se confondent selon trois grands principes que sont

**l'universalité, les solidarités, la responsabilité.**

L'expression des salariés de l'UDAF a également été recueillie dans le cadre d'un des groupes de travail. Compte tenu de l'importance des services gérés au sein de l'UDAF du Finistère, nous avons souhaité en décliner le sens, y compris dans ses aspects professionnels.



# UNIVERSALITE

Cette valeur exprime la pluralité des mouvements familiaux, eux-mêmes représentatifs de la diversité de plus en plus grande des situations des familles. Elle impose la tolérance, le respect des confessions, des convictions et des choix de vie.

Elle défend la liberté des familles et oblige l'UDAF à prendre en compte toutes les formes d'organisation familiale et les différents choix éducatifs.

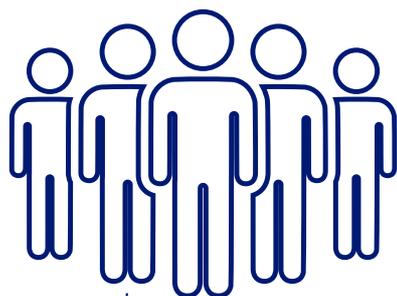
Elle sous-entend également une veille permanente sur l'évolution de la société.

Cette universalité induit aussi son indépendance et sa neutralité vis-à-vis des clivages politiques pour donner avis et représenter les familles en toute liberté.

Pour les services, elle implique qu'aucune considération ne doit justifier la mise à l'écart des familles ou des individus autres que celles légalement prévues dans le cadre des activités.

# SOLIDARITE(S)

L'entraide entre les familles et entre les associations est la principale illustration de cette valeur. Les solidarités sont source de lien social. Elles favorisent la proximité des associations avec leurs membres ou leurs usagers et contribuent à humaniser les relations.



Elles permettent de répartir les responsabilités et donc à chacun de trouver sa place dans la société.

Le mutualisme, le partage sont aussi des formes d'expression de la solidarité.



# RESPONSABILITE

**Responsabilité pour l'institution**, car nous représentons légalement et officiellement l'ensemble des familles. Dans ce cadre, celle-ci s'entend de notre capacité non seulement à représenter et à donner avis, mais aussi à le faire dans le respect de la parole portée. Il s'agit de la légitimité de notre mission institutionnelle.

**Responsabilité dans le cadre de la gestion des services** du fait de nos missions. La responsabilité s'inscrit dans notre capacité à mettre en œuvre des procédures conformes aux dispositions légales et réglementaires ainsi qu'aux recommandations de bonnes pratiques et à en assurer une mise en œuvre efficace, contrôlée et évaluée.

**Notre responsabilité se traduit au travers de notre engagement et de l'exigence que nous mettons à exercer nos missions, qu'elles soient bénévoles ou professionnelles.**

## 1 - L'engagement

Le bénévolat est le cœur du dispositif dans lequel s'inscrit l'UDAF. La forme associative de l'institution et de ses membres constitue la base de la légitimité de notre mouvement.

La diminution constante des forces militantes bénévoles ne doit pas cacher une réalité qui est que l'UDAF, si elle gère des services où travaillent des salariés, n'en est pas moins animée par l'action des bénévoles qui composent son conseil d'administration, eux-mêmes issus du mouvement familial.

La démarche de développement associatif dans laquelle s'est engagée l'UDAF du Finistère et l'ensemble du réseau des UDAF et de l'UNAF doit nous permettre de promouvoir ce bénévolat et de rechercher les moyens de son développement.

Pour les professionnels des services, ce principe s'inscrit dans l'engagement mis pour la qualité de l'accompagnement et pour la bienveillance.

L'engagement des dirigeants est également le moteur de celui des professionnels. Il induit une cohérence entre l'animation des équipes et les buts recherchés visant explicitement à encourager la réflexion sur les pratiques quotidiennes et à développer son autonomie dans le cadre d'un exercice professionnel réfléchi, distancié et donc, responsable.

## RESPONSABILITE...

### 2 - L'exigence

Toutes nos associations évoluent dans un contexte technique, économique et juridique particulièrement complexe et contraignant. La performance et la nécessité de développer les compétences dans ces différents domaines sont des impératifs de survie.

Les notions d'efficacité économique, de qualité, de contrôle, de management font partie du vocabulaire de nos militants et de nos associations.

Pour nos services, elle se traduit également par une éthique de la justice qui se retrouve aussi bien dans la gestion des services et le management que dans la mise en œuvre des droits des personnes dont nous assurons l'accompagnement.



## UNE DEFINITION EN SYNTHESE DE NOS VALEURS

**Nous avons choisi de mettre en évidence une définition de ce qu'est une association de notre secteur, mettant en œuvre l'engagement de bénévoles et de professionnels.**

Elle doit :

**Répondre à une mission** validée par les instances décisionnaires associatives, sous contraintes multiples, déclinée en termes de commande publique, sociale, budgétaire, de fonctionnement accrédité, évalué et contrôlé.

**Fournir un service** présentant des garanties techniques et scientifiques solides, avec le niveau nécessaire de sécurité pour les personnes et les biens, respectueux des droits et libertés des usagers, attaché à favoriser leur information, rechercher leur participation et implication.

**Choisir une organisation** capable de délivrer, en interne, les prestations adaptées aux besoins de la population prise en charge (adaptabilité), et de les situer, en externe, dans le réseau de vie des usagers.

**Mettre en œuvre une gestion adaptée** des ressources humaines, ouverte sur le dialogue social, capable de créer des savoirs à transmettre, une aptitude aux évolutions.

**Remplir ses obligations d'employeur et de gestionnaire** dans le respect des options et partenariats choisis, des cadres juridiques, conventionnels, financiers qui sont applicables.

**Gérer les passages d'une culture à l'autre**, conduire sur un mode continu et par étape les transformations nécessaires, s'attacher à créer et recréer des pôles identificatoires, de nouvelles excellences collectives.

# 02

## NOS OBJECTIFS

L'UDAF doit être reconnue comme un acteur incontournable de la question familiale et de l'accompagnement des personnes vulnérables. Nous tirons cette légitimité de notre connaissance de la situation des familles et des besoins de notre territoire ainsi que de notre capacité à communiquer sur ces questions et à proposer des réponses en termes de services.

Pour parvenir à ce niveau de reconnaissance, nous devons améliorer notre communication et notre rôle d'observatoire des réalités familiales. Plusieurs objectifs doivent donc être envisagés.

### Communiquer les réalités familiales

#### **Le contenu de l'information : le rôle de l'observatoire**

Nous nous appuyons sur notre rôle d'observation des réalités familiales. Nous mettons en œuvre efficacement le rôle d'observatoire au travers des enquêtes nationales engagées par l'UNAF et les remontées des besoins des familles telles qu'ils ressortent des informations qui nous sont communiquées par le mouvement familial. La dynamique de communication entre l'UDAF et les associations adhérentes permettra cette meilleure connaissance du terrain. Les partenariats déjà engagés avec la Caisse d'Allocations Familiales, la Mutualité Sociale Agricole, les services de l'État ou du Conseil départemental permettent de synthétiser les besoins des familles sur l'ensemble du territoire du département.

## La forme de l'information : la communication

Elle apparaît comme une préoccupation permanente des mouvements familiaux et de l'UDAF elle-même.

Mieux se connaître et se faire connaître est un besoin clairement exprimé au cours de nos réflexions. Cela vaut dans le cadre de notre réseau, mais également envers nos partenaires.

**Se connaître, échanger, partager** : communiquer c'est échanger, savoir qui est l'autre et ce qu'il fait. Il est donc primordial au sein de l'Institution de parfaire notre connaissance mutuelle. Les associations familiales, en se connaissant mieux, seront plus à même d'orienter et d'aider les familles. L'UDAF a là un rôle « fédérateur » à mettre en œuvre, pour permettre la rencontre et l'échange.

**Se faire connaître, promouvoir, diffuser l'information** : les associations familiales ont besoin de communiquer pour se faire connaître. Différents outils sont utilisés : permanences, conférences, relations avec la presse, site internet.

Nous devons mobiliser l'opinion publique, relayer les propositions des associations et les besoins des familles auprès des pouvoirs publics :

## L'UDAF EST LE REPRESENTANT OFFICIEL DES FAMILLES



## Encourager l'expression des solidarités

Les associations familiales sont, dans leurs activités, l'illustration même de la solidarité. Celle-ci se traduit par différents types d'aides et d'actions qui permettent de rompre la solitude et d'aider les familles à surmonter les difficultés (aide au quotidien, défense du consommateur, insertion sociale, soutien à la parentalité...).

L'UDAF encourage le développement de cette solidarité qu'elle met en œuvre également dans le cadre de ses services aux personnes et aux familles.

## Favoriser l'engagement

### Bénévole

Adapter les structures, former, promouvoir le statut, accompagner les bénévoles, faciliter l'exercice... : L'engagement bénévole n'est pas neutre. Il est volontaire, mais a besoin d'être soutenu par la formation et par la légitimité et la reconnaissance du statut du bénévole. Le renouvellement des bénévoles, le cadre de loi de 1901, la responsabilité et la compétence, sont des questions qui doivent être réfléchies avec les associations au sein de l'UDAF, de même que l'intérêt d'adhérer à l'UDAF et de pouvoir représenter les familles. Le but est de motiver de nouveaux bénévoles par une démarche d'accompagnement visible, efficace et donc rassurante.

### Professionnel

En tant qu'employeur, l'UDAF est consciente de la nécessité de la juste reconnaissance des professionnels qui s'engagent auprès d'elle. L'association défend cette reconnaissance dans les représentations que lui offre sa fonction d'employeur auprès des financeurs et des syndicats d'employeurs.

L'amélioration des conditions de travail ainsi que la responsabilité sociétale de l'association font l'objet d'une veille permanente des membres de l'association et de sa direction générale. Ces concepts participent également à l'intérêt des familles accompagnées par les professionnels.

## Promouvoir l'adhésion à l'UDAF

Le plan de développement associatif engagé par notre réseau fait l'objet d'une nouvelle réflexion visant à susciter l'envie des associations familiales non adhérentes de nous rejoindre.

De même, nous travaillons à donner envie aux familles de rejoindre les associations familiales et à s'y impliquer.

Ce développement est un enjeu majeur pour le renouvellement des instances bénévoles de nos associations, mais aussi de légitimité.





## 03

## NOTRE STRATEGIE

**Il s'agit d'adapter notre action aux besoins des familles**

 **Au niveau associatif**

**Suivre l'évolution des situations des familles par le développement de nos outils de type observatoire. Comment utiliser les statistiques déjà existantes pour les réunir pour notre territoire ?**

**Observer, surveiller, mesurer, consolider l'information.**

L'UDAF et les associations familiales représentent les familles dans leur diversité. Les modèles familiaux ne cessant d'évoluer, l'observation des familles est indispensable pour ajuster une politique permettant de répondre au mieux aux préoccupations de celles-ci.

**Soutenir les associations dans les aspects logistiques**

Il s'agit là d'une demande de plus en plus prégnante du fait de la contraction des moyens dont bénéficient les associations.

Il y a une nécessité de mutualisation de moyens, de mise à disposition (salles, matériels, conseils...), un accompagnement dans le montage de projets. Ces perspectives sont à développer.

## Au niveau des services

Nous devons nous assurer d'un haut degré de technicité dans les domaines de la qualité, du contrôle, de l'évaluation. Ces compétences sont garantes de notre professionnalisme pour la gestion de n'importe quel service.

La qualité est également une priorité en termes de gestion des ressources humaines et de management des équipes.

## Au niveau des mouvements

Nous devons réfléchir à de nouveaux moyens d'échange et de communication, de partage de l'information et éventuellement de débat.



# 04

## NOS ACTIONS

Les actions mettent en valeur les dimensions militante et professionnelle du projet. Elles se déclinent donc sur deux axes.

### Au niveau associatif

#### Elargir la représentativité et asseoir la légitimité de l'UDAF

Les bénévoles de l'UDAF s'engagent par la signature d'une charte d'engagement réciproque à se former, à être disponibles, à porter la parole de l'institution, à rendre compte des mandats exercés.

L'UDAF met ses moyens à disposition de ces engagements.

#### Stimuler et organiser l'expression des mouvements

L'UDAF, en lien avec les mouvements, met en œuvre une réflexion concernant le développement des outils permettant cette expression.

La conférence départementale des mouvements est l'organe qui doit permettre le 1er niveau de cette expression concernant les questions de la réalité familiale.

#### Synthétiser et restituer les points de vue des mouvements

La mise en œuvre d'une stratégie de communication adaptée sera envisagée en lien avec les orientations qui émergeront des demandes des mouvements.

#### Développer les moyens d'intervention

Développer les actions au plus près des familles concernant la parentalité et la famille et permettant de rappeler les droits, mais aussi les obligations (conférences et réunions thématiques, diffusion de flyers...).

# Au niveau des services

Afin de mettre en place une organisation au service des familles et répondant à leurs besoins, **composé de 4 grandes orientations.**

## Représenter les valeurs de l'Association sous déclinaison des actions portées

Le haut niveau de l'UDAF dans sa capacité à mettre en œuvre les services doit être préservé y compris par la plus-value qu'apporte l'image de l'institution.

### **Garantir la qualité (répondre aux attentes des usagers au regard des recommandations de bonnes pratiques)**

Nous devons maintenir un degré d'exigence fort concernant le niveau de qualité pour l'ensemble des services. Le respect des recommandations de bonnes pratiques constitue un socle de base qu'il est nécessaire d'atteindre. Nous devons également être en capacité de faire mieux. Une politique de formation forte avec un personnel dédié permet un niveau d'appropriation autorisant une constante amélioration de ce point de vue.

## Optimiser l'organisation

La bonne organisation des services favorise une mise en œuvre de l'action de nos professionnels au service des usagers.

### **Développer les services qui répondent aux besoins actuels des familles et plus largement de la population de notre territoire**

Nous devons créer les outils à même de nous permettre de répondre rapidement aux appels à projets concernant notre territoire.

**Nous devons également être en mesure d'être force de proposition et d'innovation concernant les services à destination des familles et des plus vulnérables.**



# Glossaire

**AEMO**

Action Educative en Milieu Ouvert

**AEMO R**

Action Educative en Milieu Ouvert à moyens Renforcés

**CABESTAN**

Contrat d'Accompagnement Budgétaire Et Social pour un Travail vers l'AutoNomie - Service de Mesure d'Accompagnement Social Personnalisé (MASP)

**GEM**

Groupe d'Entraide Mutuelle

**GPA**

Gestation Pour Autrui

**ISBF**

Information et Soutien au Budget Familial

**MADEN**

Maison d'Accueil D'accompagnement et d'ENtraide mutuelle

**MJPM**

Mesure Judiciaire à la Protection des Majeurs

**MADEHO**Mesures d'Accompagnement à Domicile En lien avec l'HOpital  
Service d'Accompagnement à la Vie sociale (SAVS)**PMA**

Procréation Médicalement Assistée

**PRP**

Procédure de Rétablissement Personnel

**SABEGE**

Service d'Aide éducative Budgétaire à la GEstion de prestations

**SEPIA**

Service d'Evaluation Pour l'Information et l'Autonomie

**SISTF**

Service d'Information et de Soutien aux Tuteurs Familiaux



# Udaf du Finistère

Militante et professionnelle

15 rue Gaston Planté  
29229 BREST CEDEX 02

TEL : 02.98.33.34.00

[www.udaf29.fr](http://www.udaf29.fr)